

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 11 décembre 1950.

N° 3436/T.F.

Réponse au n° 5747/3355/T.F./O.P.236  
du 8 novembre 1950.

OBJET:

Concession agri MUKURA.

Renouvellement bail.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Suite à votre n° 5747/3355/T.F./O.P.236, j'ai  
l'honneur de porter à votre connaissance que le terrain à usage  
agricole d'une superficie de 17 Ha 93 ares 25 centiares objet du  
contrat O.P.236 est entièrement mis en valeur de la manière  
suivante:

11 Ha 93 ares 25 centiares en plantation d'aleurites,  
6 Ha en plantation de quinquinas.

L'Administrateur Chef du Territoire, I. REISDORFF,  
p.o.

L'Administrateur Territorial Assistant, J. KIRSCH,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .